

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} avril à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 26 mars 2021. conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX

Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Ophélie NOE-LAVAUZELLE
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme LETRILLARD à Mme ISSAAD ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; M. CHAFI à Mme GOSSET ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN

Secrétaire de séance : M. RATEL Maxime

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Votants.....33

Délibération 2021-55
07 - POLITIQUE DE LA VILLE
a) Bilan 2020

Le Contrat de Ville conclu à l'échelle intercommunale a été signé le 24 juin 2015. Elaboré à l'origine pour 6 ans, il vise à définir une stratégie de développement social, urbain et économique du quartier prioritaire de la Ville.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2019, les élus ont approuvé le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogeant ainsi le Contrat de Ville jusqu'en 2022.

⇒ Rappels des objectifs du Contrat de Ville :

Le Contrat de Ville, par la mise en place d'un appel à projets, permet l'émergence et le soutien de projets au service des habitants des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) dans une logique d'innovation sociale, de réduction des inégalités entre les quartiers de la Ville.

La concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et les partenaires institutionnels a abouti à la détermination d'objectifs opérationnels et de priorités dans chacun de ces domaines.

Ainsi, le Contrat de Ville repose sur 3 piliers thématiques :

- la cohésion sociale
- l'emploi et le développement économique
- l'habitat et le cadre de vie.

La programmation annuelle du Contrat de Ville soutient des projets de proximité apportant des améliorations sensibles des conditions de vie des habitants et menés par des associations ou encore les services de la Ville.

Au total, pour l'année 2020, 24 actions avaient été déposées : 17 sur le pilier « cohésion sociale », 5 sur le pilier « emploi – développement économique », 2 sur le pilier « habitat – cadre de vie ».

Sur ces 24 actions, certaines étaient nouvelles (5), les autres étant des reconductions.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire dont les effets ont touché et touchent encore fortement les habitants des quartiers prioritaires dans le sens où, des situations jusque-là de fragilité, peuvent basculer vers la précarité.

Ce contexte particulier a également mis à mal la vie sociale de notre pays. La programmation 2020 du Contrat de Ville a, de ce fait, été perturbée : certaines actions ont pu être malgré tout menées à leur terme, d'autres partiellement, d'autres pas du tout.

Ainsi, 5 actions font l'objet d'un report sur la programmation 2021.

Chaque porteur doit justifier l'utilisation des fonds par un compte-rendu annuel : il comprend un bilan qualitatif et financier de chaque action.

A la lecture de ces différents bilans, il apparaît que 1 211 personnes ont pu bénéficier des actions figurant au Contrat de Ville 2020.

↳ 969 d'entre elles sont issues du Quartier Prioritaire de la Ville, ce qui représente plus de 80 % des personnes au total (ce chiffre était de 75 % en 2019 et de 52 % en 2018).

L'ensemble des bilans est à retrouver dans le document annexé à ce rapport.

Vu l'avis favorable de la commission action sociale et solidarité et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le bilan des actions du Contrat de Ville de l'année 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents
signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 7/4/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,




Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 8 avril 2021
Le Maire,




Emmanuel LIEVIN.

